

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Le client est responsable de son choix de réservation et de son adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité du camping Cayola ne peut être recherchée. Le camping est libre de refuser une demande de réservation en fonction de la disponibilité ou de tout autre circonstance. Les places sont attribuées sans distinction. La direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

LOCATION EMPLACEMENT : Les emplacements sont disponibles à partir de 14H le jour de l'arrivée, et doivent être libérés avant 11H. Tout départ après 11h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire. Le solde du séjour devra être réglé à l'arrivée; en cas de départ avant la fin du séjour, aucun remboursement ne sera consenti par le camping, quelle qu'en soit la raison. Un client souhaitant s'installer sur l'emplacement avant 14h devra régler la nuit précédente. L'équipement et véhicule ne doivent pas dépasser les limites de l'emplacement. Le nombre de personne occupant un emplacement ne peut être supérieure 6, bébé inclus. Une caution de 100€ vous sera demandée à l'arrivée. Cette caution sera majorée en cas de location de matériel (frigo par exemple).

LOCATION MOBILHOME : Les hébergements locatifs sont loués pour une durée minimale d'une semaine (hors courts séjours et week-ends). La location s'étend du jour d'arrivée fixé lors de la réservation à partir de 17h au jour du départ jusqu'à 10h. Le camping refuse l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité d'hébergement loué (Attention, un bébé COMPTE POUR 1 PERSONNE). Aucune installation supplémentaire n'est autorisée sur l'emplacement du locatif. Le règlement du solde se fait 30 jours avant la date d'arrivée. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour et pour les courts séjours, le règlement intégral est exigible au moment de la réservation.

ARRIVEE : Une fiche d'inventaire vous sera remise. Signalez toute anomalie le jour même. Aucune réclamation tardive ne pourra être prise en compte. En échange des clés et de votre confirmation de réservation, une caution de 280€ (200€ + 80€), vous sera demandée en cb (caution bloquée) ou espèces. Cette caution correspondant à la détérioration du matériel et aux frais éventuels de remise en état (ménage). Nos hébergements locatifs sont meublés et équipés (voir inventaire) Aucune remise des clés ou installation ne pourra être effectuée sans caution.

PENDANT VOTRE SEJOUR : Il appartient au campeur de s'assurer: le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer au règlement intérieur du camping. En cas de litige, les tribunaux de Montpellier sont seuls compétents. Le silence total est demandé à partir de minuit, afin de respecter le sommeil de chacun. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui. Il est strictement interdit de déplacer ou occuper les installations d'un autre emplacement ou autre location que celle louée. Pour toute personne supplémentaire non indiquée avant le jour d'arrivée, un forfait de 12€/nuit/pers sera appliqué, si acceptation par le camping. La participation communale et l'écotaxe seront dues en sus.

DEPART : Pour les hébergements locatifs, prendre rendez-vous auprès de l'accueil au minimum 72h avant votre départ. Un horaire vous sera attribué en fonction des disponibilités et ne pourra être contesté. L'hébergement locatif devra être libéré au plus tard avant 10h sous peine d'être facturé une journée supplémentaire. Si le client souhaite quitter le locatif sans faire d'inventaire avec le personnel de l'établissement, il devra en informer la réception. Il pourra alors quitter le locatif entre 6h et 10h. La vérification de l'état du locatif se fera dans la journée. Le client sera alors informé par téléphone ou e-mail de l'annulation de sa caution ou de l'encaissement de celle-ci si des non conformités sont constatées. Le locatif doit être rendu en parfait état de propreté et l'inventaire sera vérifié. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

RETARD, NON OCCUPATION, INTERRUPTION DE SEJOUR, OU PRESTATIONS NON UTILISEES : tout emplacement ou location doit être occupé avant 19h. En l'absence de message écrit du client justifiant un retard ou une arrivée tardive, l'objet de réservation devient disponible à la location 24h après la date d'arrivée initiale. Les arrivées après 19H ne sont possibles qu'en juillet/août. Tout séjour interrompu ou abrégé de votre fait (arrivée tardive, départ anticipé) ne pourra donner lieu à une réduction. Les diverses taxes réglées à l'arrivées ne seront en aucun cas remboursées.

ANNULATION : Pour toute annulation, le client s'engage à prévenir le camping dans les plus brefs délais. Si le client a opté pour la garantie annulation au moment de la réservation, il devra se référer aux cvg de l'assureur et le contacter. Dans le cas contraire, les sommes versées seront conservées par le camping à titre d'indemnités. Le camping ne se substituera en aucun cas à l'assureur, qui sera seul décisionnaire et responsable d'un éventuel remboursement. Les frais de dossier et de garantie annulation ne sont en aucun cas remboursables. Aucun dédommagement ne saurait être pris en compte dans le cas d'une fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liés à un problème technique, climatique, administratif ou législatif.

VISITEURS : Pour la sécurité et la tranquillité de tous nos campeurs, les visiteurs ne sont pas autorisés. Aucune personne non inscrite sur le contrat ne pourra pénétrer sur le camping. La famille ou amis des campeurs ne peuvent en aucun cas accéder aux locations ou emplacements s'ils ne sont pas présents sur le contrat. Introduire un ou des visiteurs dans l'enceinte du camping pourra entraîner l'expulsion du client, sans préavis ni dédommagement. L'établissement étant un lieu privé, la direction se réserve le droit d'avoir recours aux forces de l'ordre.

BRACELET : Pour la sécurité de tous, toute personne résident au camping doit obligatoirement porter un bracelet pendant toute la durée du séjour. Le refus de porter le bracelet peut entraîner la rupture du contrat, sans remboursement possible.

PISCINE : Les bassins sont ouverts durant toute la durée d'ouverture du camping. Seuls sont autorisés les slips et boxers de bain, bikinis et maillots de bain une pièce ainsi que tee-shirts anti UV prévus pour la baignade en opposition à tout autre vêtement. Les enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'un adulte se verront refuser l'accès aux bassins. Le règlement intérieur affiché à l'entrée de la piscine doit être rigoureusement respecté, ainsi que les demandes du personnel sur place. Tout manquement au règlement de la piscine pourra entraîner la rupture du contrat, sans remboursement possible.

ANIMAUX : Les animaux sont acceptés sur les emplacements toute la saison et dans certains locatifs (se renseigner auprès de la réception), moyennant une redevance payable lors de votre réservation. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie ne sont pas acceptés. Lorsqu'ils sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse en permanence, et ne pas rester seuls sur les emplacements. Ils sont interdits aux abords de la piscine et dans les bâtiments. Les déjections canines devront être ramassées par leur maître. Le carnet de vaccination doit être à jour et présenté à l'arrivée. Un maximum de 2 animaux sera autorisé en emplacement et 1 en locatif (- de 20 kgs).

PROPRETE : Les places doivent être tenues propres. Dépôts d'ordures interdits en dehors des conteneurs. Deux avertissements pour emplacements mal entretenus ou sales entraîneront une expulsion.

VEHICULES ELECTRIQUES : Le rechargement des véhicules électriques sur les emplacements et locatifs est strictement interdit, pour des raisons évidentes de sécurité. Des bornes de recharge spécialement conçues sont disponibles à l'entrée du camping. Toute recharge de véhicule sur emplacement se verra facturée 40€, déduite sur la caution.

RESPONSABILITE DU CAMPING CAYOLA : Le client reconnaît expressément que le camping Cayola ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers, d'informations fausses qui seraient mentionnées dans la brochure ou le site internet du camping Cayola concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs les services et les dates de fonctionnement. Toutes les photos et les textes utilisés dans la brochure ou sur le site internet du camping Cayola sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère indicatif. Il peut advenir que certaines activités et installations proposées et indiquées dans le descriptif figurant dans la brochure soient supprimées, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure tels que définis par les tribunaux français.

DROIT A L'IMAGE : Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR : Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur du camping, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement le mettre en demeure de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée, le camping pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra prévenir les forces de l'ordre. En cas de résiliation de contrat pour troubles ou non respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne pourra être réclamé par le client fautif.

LITIGE : Toute réclamation éventuelle concernant la non conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels doit être signalée par lettre recommandée ou email au camping dans les 30 jours suivant la fin du séjour. En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal de Montpellier. RCS Montpellier: 392516225-n° gestion /93B283 Siège social RD 613-34140 Mèze.

MEDIATION : Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>, email : contact@sasmediationsolution-conso.fr